

Burundi : RSF s'inquiète de l'état de santé d'une journaliste en prison

RFI, 26/07/2023 Au Burundi, la vie de Floriane Irangabiye, une journaliste condamnée en janvier à 10 ans de prison et au paiement de 500 dollars d'amende pour, selon les autorités, « avoir porté atteinte à l'intégrité du territoire national » serait en danger dans sa prison de Muyinga, dans l'est du pays.

Asthmatique, Floriane Irangabiye, qui est exposée sans cesse aux fumées en provenance de cuisines qui utilisent du bois de chauffage, est au plus mal selon sa famille, qui assure qu'elle est pratiquement en « état comateux » depuis trois jours. Sitôt rentrée au Burundi du Rwanda voisin où elle s'était réfugiée, la jeune journaliste a été arrêtée en 2022, puis condamnée en janvier 2023 à dix ans de prison ferme pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'état ». Reporters sans frontières (RSF), informée de cette situation, tire la sonnette d'alarme. Sadibou Marong, directeur du bureau Afrique de RSF, appelle les autorités burundaises à la laisser accéder aux soins adéquats « sans délai », micro d'Esdras Ndikumana. « Nous sommes particulièrement préoccupés par l'état de santé de Floriane Irangabiye. Elle souffre d'un asthme sévère et les conditions de détention ne sont pas du tout bonnes, notamment à Muyinga, comme les autorités burundaises elles-mêmes le savent. Et cela fait au moins un mois que ces mêmes autorités refusent de lui donner la possibilité d'accéder à des soins de qualité, alors qu'il y a une extrême urgence à l'égard d'une structure sanitaire qui sera en mesure de lui procurer des soins de qualité. Nous avons beaucoup espoir avec l'arrivée du président Ndayishimiye, en matière de liberté de la presse, avec toute cette volonté affichée, mais tardivement, et nous, à Reporters sans frontières, nous appelons encore une fois les autorités burundaises à abandonner toutes les charges contre Floriane qui, manifestement, était particulièrement ciblée en raison de son travail de journaliste. Et nous estimons qu'elle doit être libérée et doit bénéficier de soins adéquats sans délai. »